

**NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

Objet : Adoption du Budget Primitif – exercice 2017

A la suite du Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 08 novembre dernier, le budget 2017, soumis au vote du Conseil Municipal, traduit les orientations politiques suivies par la majorité municipale élue en 2014, à savoir :

- Un service public rendu à nos concitoyens, de grande qualité
- Des investissements qui demeurent à un haut niveau
- Un effort particulier sur les priorités municipales que sont l'éducation, l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Sans oublier, et c'est une nouveauté marquante de 2017, le renforcement de nos actions de prévention-médiation, afin de renforcer le mieux vivre-ensemble, dans une ville apaisée.

En 2017, les budgets de la Pépinière Village d'entreprise CHRYSALEAD et de la Régie la Merise – Grenier à sel intègrent le Budget Principal.

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à 52 625 000,00 €.

Les principales recettes sont :

- La fiscalité pour 18,6 M€, contre 18 M€ en 2016, tenant compte uniquement de l'augmentation physique et financière des bases fiscales, c'est-à-dire à taux d'impôts constants.
- Participation de SQY : 8,1 M€ (AC sans changement)
- Dotations et subventions pour 25,925 M€ dont les principales sont :
 - la DGF : 3,350 M€
 - la DSU : 10,175 M€
 - le FSRIF : 2,750 M€
 - produits des services : 2,2 M€
 - CAF : 2,9 M€
 - autres : 4,55 M€, dont notamment le Conseil Départemental pour 1,30 M€ et l'Etat pour 1,140 M€ et les revenus locatifs pour 1 M€ (dont 0,375 M€ pour CHRYSALEAD)

Les principales dépenses sont :

- Les frais de personnel pour 31,7 M€.
- Les charges générales des services : 12,95 M€.
- Les autres charges de gestion courante : 2,325 M€.
- Les frais financiers : 0,9 M€, en légère baisse en raison de la baisse des taux d'intérêt et du désendettement de la Ville
- Les charges exceptionnelles : 0,3 M€.
- Des écritures d'ordre pour 0,950 M€.

L'écart entre les recettes et les dépenses permet de dégager un prélèvement de 3,5 M€ pour financer nos investissements.

Sont joints en annexes un projet de balance de la section de fonctionnement (n°1) ainsi qu'une décomposition du budget par service (n°2, n°3 et n°4).

Pour la section d'investissement l'équilibre s'établit à 16,00 M€. La balance générale est jointe en annexe (n°6).

Les recettes se décomposent ainsi :

- L'autofinancement : 3,50 M€
- Les subventions (ANRU Acompte plateau urbain) : 0,30 M€
- Autres subventions : 3,38 M€
- Vente de biens immobiliers : 3,15 M€
- FCTVA : 0,97 M€
- Recours à l'emprunt : 3,00 M€
- Autres recettes : 1,70 M€ dont 0,95M€ d'amortissement des biens.

Les dépenses se décomposent ainsi, pour un total de 16,00 M€ :

- 3,00 M€ : Remboursement de la dette en capital, soit un désendettement net de 1,1 M€.
- 9,70 M€ : Travaux
- 1,38 M€ : Acquisition de matériels et de mobiliers.
- 1,51 M€ : Acquisition de terrains et de bâtiments.
- 0,41 M€ : Autres dépenses dont 0,3 M€ d'ordres.

Le détail de ces dépenses d'investissement est présenté en annexe (n°7).

Le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2017.

2016-

Objet : Adoption du Budget Primitif – exercice 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1, L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération n°2016-119 du 8 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

Vu la Commission des Finances du 5 décembre 2016 ;

Considérant que les taux de la fiscalité directe locale seront proposés au vote lors d'un prochain Conseil Municipal ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1^{er} : Adopte le Budget Primitif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 Charges générales	12 945 290.00	Chapitre 013 Atténuation de charges	330 000.00
Chapitre 012 Charges de personnel	31 712 500.00	Chapitre 042 Ecritures d'ordre	301 000.00
Chapitre 023 Prélèvement	3 500 000.00	Chapitre 70 Produits des services	2 228 094.00
Chapitre 042 Ecritures d'ordre	950 000.00	Chapitre 73 Impôts	28 859 900.00
Chapitre 65 Autres charges	2 338 460.00	Chapitre 74 Subventions	19 772 596.00
Chapitre 66 Charges financières	895 000.00	Chapitre 75 Autres produits	1 020 910.00
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	283 750.00	Chapitre 77 Produits exceptionnels	112 500.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :	52 625 000.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :	52 625 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 Ecritures d'ordres	301 000.00	Chapitre 021 Virement section Fonctionnement	3 500 000.00
Chapitre 16 Emprunts et dettes	3 015 000.00	Chapitre 024 Produits des cessions	3 150 000.00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	265 000.00	Chapitre 040 Ecritures d'ordres	950 000.00
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	11 555 000.00	Chapitre 10 Dotations, fonds divers	1 535 400.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	854 000.00	Chapitre 13 Subventions d'investissement	3 535 800.00
Chapitre 27 Autres immob. Financières	10 000.00	Chapitre 16 Emprunts et dettes	3 000 000.00
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	213 800.00
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	100 000.00
		Chapitre 165 Dépôts et cautionnements reçus	15 000.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE :	16 000 000.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE :	16 000 000.00

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2017 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement au montant total de 52 625 000.00 €.

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2017 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement au montant global de 16 000 000.00 €.

Article 4 : Adopte les annexes réglementaires.

**FAIT ET DELIBERE PAR SECTION A LA MAJORITE DE ... VOIX POUR, ... VOIX CONTRE
ET ... ABSTENTION LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE
LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,
Trappes, le 13 décembre 2016**

Le Maire,

Guy MALANDAIN